

OCCITANIE / SERVICES

HÉRAULT

MONTPELLIER URGENCES

Maison médicale de garde
09 66 95 55 17
SOS Médecin 04 67 72 22 15
Pharmacies de garde
De 20h à 8h, 3237
Gendarmerie 04 99 53 55 00
Samu 15 ou 112
Hôpital 0467336733
SOS ostéopathie 0820 821 065
Centre antipoisson

Marseille : 0491752525
Toulouse : 0561493333
Police
206, rue Comté de Melgueil : 17
ou 04 99 13 50 00 (Hôtel de
Police)
Gendarmerie
0467546111

SERVICES

Mairie
1 Place Georges-Frêche
04 67 34 70 00
Office du tourisme
30 allée Jean de Lattre de
Tassigny
04 67 60 60 60. Ouvert du lundi

au dimanche de 5h30 à 23h
Préfecture
34 place des Martyrs de la
Résistance
04 67 61 61 61

GARD

NÎMES URGENCES

Commissariat de police
04 66 37 30 00
Gendarmerie
04 66 38 50 00

Pompiers
04 66 02 66 00 / 18
Hôpital Carremeau
Place du Pr R. Debré
04 66 68 68 68

SERVICES

Préfecture
0820 09 1172
Palais de Justice
04 66 76 47 00
Tribunal Administratif
04 66 27 37 00
Nîmes Métropole
04 66 36 10 81
Mairie
04 66 76 70 01

AVIS DE MESSE

MONTPELLIER (34)

Reconnaisant du soutien
apporté par
Monsieur Louis REGIS
de MONTPELLIER (34),
dans la lutte contre
la pauvreté,
le Secours Catholique a fait
célébrer une messe
en sa mémoire.
Secours Catholique,
Service legs,
BP 455, Paris 7^e.

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

HERAULT : cdelepine@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 39

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté n°CW01-26092019 le Maire de Castelnaud-de-Guers a prescrit une enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à la modification du Périmètre Délimité des Abords (PDA) du château sis sur la commune de Castelnaud-de-Guers. L'ensemble de ces procédures est soumis à une enquête publique qui se déroulera à la Mairie de Castelnaud-de-Guers, siège de l'enquête, pendant 33 jours, du **lundi 21 octobre 2019 à 9h au vendredi 22 novembre 2019 à 18h**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 16h à 18h et les mercredis de 9h à 12h, à l'exception des jours fériés. La commissaire-enquêtrice désignée par le Tribunal Administratif de Montpellier est Madame Florence ROSSIER-MARCHIONINI, urbaniste. La personne responsable du projet auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est Monsieur Cédric CHAUVEAU, 1er adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, Mairie de Castelnaud-de-Guers, 11 Place de la Mairie 34120 CASTELNAU-DE-GUERS (Tél 04 67 98 16 94).

Le dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment les projets de PLU et de PDA ainsi que les avis au titre de la procédure du cas par cas, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et ceux émis par les collectivités ou organismes sera consultable en version papier ou informatique :

- en Mairie de Castelnaud-de-Guers suivant les horaires d'ouverture précités
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-castelnaud-de-guers-web/>

Les observations et propositions du public

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations ou transmettre ses observations et propositions

- sur le registre d'enquête déposé en Mairie suivant les horaires d'ouverture précités
- par voie postale à la commissaire-enquêtrice à l'adresse suivante :

Mairie de Castelnaud-de-Guers,
11 Place de la Mairie
34120 CASTELNAU-DE-GUERS

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-castelnaud-de-guers-web/>

- auprès de la commissaire enquêtrice qui recevra en personne les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie :

- **mercredi 23 octobre 2019 de 14h à 18h**
- **mercredi 06 novembre de 10h à 12h et de 14h à 16h**
- **vendredi 22 novembre 2019 de 15h à 18h.**

Toute personne en faisant la demande auprès de la Mairie de Castelnaud-de-Guers, pourra obtenir à ses frais, communication du dossier.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Castelnaud-de-Guers et sur le site internet :

<https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-castelnaud-de-guers-web/>

A l'issue de la procédure, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'élaboration du PLU et du PDA pour décider s'il y a lieu d'apporter des modifications.

201903077



COMMUNE DE VALFLAUNES (34)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n° 2019/062 en date du 30/09/2019, Monsieur le Maire de Valflaunes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Valflaunes, du **21/10/2019 au 20/11/2019 inclus, soit un total de 31 jours consécutifs.**

Par décision n°E19000173/34 en date du 13 septembre 2019, **Mme Françoise Fabre a été désignée en qualité de commissaire enquêteur** par Mme le Président du Tribunal administratif de Montpellier.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier relatif au projet de PLU révisé sera tenu à la disposition du public en Mairie de Valflaunes, 1 Place Gabriel Calmels, 34270 Valflaunes, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- **Lundi : 14h - 18h**
- **Mardi : 8h - 12h**
- **Mercredi : 8h - 12h et 14h - 18h**
- **Vendredi : 8h - 12h.**

Le dossier sera également accessible :

- sur un poste informatique mis à disposition du public sur demande au service urbanisme de la Mairie, aux jours et heures d'ouverture susmentionnés,
- sur le site internet de la commune à l'adresse suivante

<https://www.valflaunes.fr/>

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre d'enquête à feuillets non mobiles visés par Mme le commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public en Mairie de Valflaunes, aux jours et heures d'ouverture susmentionnés.

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie,
- soit en les adressant par courrier postal à Mme le commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Valflaunes, 1 Place Gabriel Calmels, 34270 Valflaunes,
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : plu.valflaunes.enquetepublique@gmail.com

Les observations reçues par courrier ou par mail seront annexées dès leur réception au registre d'enquête susmentionné.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la mairie.

Mme le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Valflaunes pour recevoir ses observations écrites ou orales, aux jours et heures suivants :

- **mardi 29/10/2019 de 9h à 12h**
- **lundi 04/11/2019 de 15h à 18h**
- **mercredi 13/11/2019 de 15h à 18h**
- **mercredi 20/11/2019 de 14h à 18h.**

Aucune réunion d'information et d'échange n'est envisagée.

A l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par Mme le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire et à Mme le président du Tribunal administratif de Montpellier son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public en mairie de Valflaunes ainsi que sur le site internet de la mairie

<https://www.valflaunes.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie sera adressée par le maire à M. le Préfet du département de l'Hérault.

Toute information pourra être demandée auprès de l'autorité responsable du projet en la personne de M. le Maire de Valflaunes ou auprès du service Urbanisme de la mairie.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis sera en outre publié par voie d'affichage en Mairie et sur le site internet de la mairie <https://www.valflaunes.fr/>, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLU révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le dossier de PLU révisé comprend une évaluation environnementale ainsi que l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale, qui peut également être consulté sur le site <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr>.

201903091



ATTESTATION PRÉFECTORALE

Le Préfet de l'Hérault atteste que :

le 29 juillet 2019 a été enregistrée au secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (C.D.A.Ci.), une demande formulée par la S.A.S. CINÉMAS FRONTIGNAN sise 15 Place Fénelon PARIS (75) en vue d'être autorisée à la création d'un établissement cinématographique « PREMIÈRE » de 4 salles et 595 fauteuils, situé Ancien Chai Botta - 12 Quai Voltaire à FRONTIGNAN (34).

La commission s'est réunie le 26 septembre avec 4 membres présents. Le quorum requis étant de 5 membres, cette commission n'a pu se prononcer.

En l'absence de notification d'une décision de la C.D.A.Ci. dans le délai de deux mois à compter de l'enregistrement de la demande, l'autorisation sollicitée par la S.A.S. CINÉMAS FRONTIGNAN est réputée accordée le 29 septembre 2019, en application de l'article n° R. 212-7-18 du code du cinéma et de l'image animée.

201903094

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à NIMES du 27/09/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée - **Dénomination** : SAS N.T.T

Siège : 11 Avenue Jeu de Ballon 34190 GANGES.

Durée : 99 ans - **Capital** : 10 000 €.

Objet : restauration type traditionnel, traiteur, préparation et vente de plats à emporter et sur place.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions - **Agrément** : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Thanh Tung NGUYEN demeurant à NIMES (30000) 26 rue Dorée et **Directeur Général** : M. Thanh Tuan NGUYEN demeurant à NIMES (30000) bis rue Guizot.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER.

Pour avis

201900000

Publications d'annonces légales et judiciaires

Rapidité, efficacité et tarifs attractifs
sur 4 départements (13 / 83 / 30 / 34)

Votre contact : ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34

Devis sur demande

La Marseillaise

Il existe d'autres voix,
on vous le dit tous les jours.



francemarchés.com
Le plus grand marché public de France.
www.francemarchés.com